

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DÉPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 2^{ème}

SERVICE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES
MARCHES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

LOM AND DJEREM DIVISION

SUBDIVISIONAL COUNCIL OF BERTOUA 2nd

INTERNAL DEPARTMENT FOR THE
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF PUBLIC
PROCUREMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 07 /AONO/CBTA 2/M/CIPM/SIGAMP/2025 DU 18 AOUT 2025

POUR LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION DE PROXIMITE DES POPULATIONS ET DES
ETABLISSEMENTS RIVERAINS SUR LA NATIONALE N°1 DANS LA COMMUNE
DE BERTOUA 2^{ème}

Financement : BUDGET FONDS ROUTIER - EXERCICE 2025 -

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la sécurisation routière, le Maire de la Commune de BERTOUA II^{ème}, Maitre d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres pour la sensibilisation et l'information de proximité des populations et des établissements riverains sur la Nationale n° 1 dans la Commune de BERTOUA 2^{ème}

2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Pour chaque localité, la mission du consultant consistera à :

- a) Identifier les usagers potentiels concernés par les questions de prévention et de sécurité routières notamment les conducteurs de moto taxis, les élèves et enseignants des établissements scolaires secondaires ; les voyageurs et les riverains ;
- b) Identifier et catégoriser les facteurs de risques par usagers-cibles ;
- c) Déterminer et identifier les partenaires sociaux et publics concernés par les questions de prévention et de sécurité routières ;
- d) Évaluer leurs capacités et leurs connaissances en la matière ;
- e) Définir les Thèmes de sensibilisation des usagers de la route dans la commune de Bertoua II^{ème} ;
- f) Organiser un séminaire de renforcement des capacités de cinquante acteurs de la sécurité routière dans la commune de Bertoua II^{ème}.

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais de catégorie E ou plus et installées en territoire Camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du FONDS ROUTIER de l'Exercice 2025, pour un montant prévisionnel de : 15 000 000(Quinze millions) francs Cfa.

5- MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est celui en ligne. A cet effet, un Soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

6- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres physique peut être consulté gratuitement auprès du cadre d'Appui Technique de la Commune de BERTOUA 2^{ème}, ou en version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ainsi que sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) dès publication du présent avis.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue auprès du Cadre d'Appui Technique de la Commune de BERTOUA 2^{ème}, Tél. : 690 43 92 87 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO payable à la Recette Municipale de BERTOUA 2^{ème}* d'un montant de : **30 000(Trente mille) francs Cfa.**

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre devra être transmise par le soumissionnaire exclusivement sur la plateforme COLEPS dont l'adresse est ci-dessus mentionnée, au plus tard le **12 SEPT 2025** à **13** heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° **07 /AONO/CBTA 2/M/CIPM/SIGAMP/2025 DU 18 AOUT 2025**

POUR LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION DE PROXIMITE DES POPULATIONS ET DES ETABLISSEMENTS RIVERAINS SUR LA NATIONALE N°1 DANS

LA COMMUNE DE BERTOUA 2^{ème}

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission, acquittée à la main, d'un montant de **2% du montant prévisionnel du (ou des) lot(s) sollicité (s)**, timbrée et délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances.

La caution devra rester valable **cent vingt (120) jours** à compter de la date de remise des offres.

Une caution de soumission produite mais non timbrée ou non revêtue de la mention manuscrite de l'établissement financier émetteur, ou n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres **numérique** sous la plateforme COLEPS se fera en deux temps dans la salle des Délibérations de la Commune de BERTOUA 2^{ème} le **12 SEPT 2025** à **14** heures précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune de BERTOUA 2^{ème}, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu une note technique égale ou supérieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100).

11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;
- 4) Non-conformité au mode de soumission ;
- 5) Absence de la copie de sauvegarde des offres sur clé USB.

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre technique défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
- 3) Note technique inférieur à 70 points sur 100

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;

B. Critères essentiels :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

N°	Critères	Notation
1	Présentation de l'offre	04 points
2	Expérience du Soumissionnaire	10 points
3	Compréhension de la mission	10 points
4	Moyens logistiques	10 points
5	Compétence du personnel clé pour la mission	56 points
6	Capacité financière	05 points
7	Suggestions du consultant	05 points
	Total	100 points

Les offres n'ayant pas obtenu au moins une note de **70 points sur 100** des critères essentiels, seront jugées techniquement non qualifiés et ne pourront accéder à l'analyse financière.

12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel du projet, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, d'un montant de : **300 000(Trois-cents-mille) francs Cfa** et timbrée au tarif en vigueur plus un timbre communal.

14- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des prestations est de **trois (03) mois calendaires**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

15- MODE DE SELECTION DU CANDIDAT

Le consultant sera choisi selon la méthode qualité-coût : note technique sur 80 points et note financière sur 20 points conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

16- ATTRIBUTION DE LA LETTRE – COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre après évaluation sera la mieux-disante, c'est-à-dire aura obtenu la note finale la plus élevée, calculée selon la formule de pondération suivante : Note finale= $(70 \times \text{note technique} + 30 \times \text{note financière}) / 100$.

17- NOMBRE MAXIMUM DE LOTS

(Sans objet)

18- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Cadre d'Appui Technique de la Commune de BERTOUA 2^{ème}, aux numéros de téléphones : 690 439 287 / 677 804 376, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou dans le site de l'ARMP <http://www.armp.cm> ;
- Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Copies:

- ✓ CC/ARMP-Est (pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/LD ;
- ✓ Pdt/CIPM-BERTOUA 2^{ème} ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono ;
- ✓ Archives.

BERTOUA 2ème ,le 18 AOUT 2025

Le Maire,

Maître d'Ouvrage,

Omar Solla Pitol
Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais

